

## Un partenaire pour l'Education Nationale

Par son action auprès de l'Éducation Nationale, elle a pu

obtenir la reconnaissance et la prise en charge de la diversité des EIP à l'école.

L'ANPEIP Fédération milite aujourd'hui pour la prise en compte par l'école des particularités de rythme et de fonctionnement des EIP. Son action principale vise à obtenir l'égalité des chances pour tous: quel que soit son milieu, l'EIP doit naturellement être pris en charge dans sa particularité. Les équipes éducatives sont incitées à mettre en place une politique adaptée. Elle propose la formation de tous les personnels de l'Éducation Nationale.

L'ANPEIP veille à la bonne application des directives des derniers Bulletins Officiels de l'Éducation nationale du 27.10.07 et du 3.12.2009.

### Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, Article 27

*"Art. L. 321-4 - ...Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève. ..."*

### Bulletin officiel n° 45 du 3 décembre 2009 - circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces.

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

... Quatre objectifs

**Un premier objectif :** conduire chacun à mieux connaître les élèves intellectuellement précoces pour développer à leur égard une attitude ouverte et positive.

**Un deuxième objectif :** faciliter le repérage et la compréhension des difficultés des élèves intellectuellement précoces.

**Un troisième objectif :** favoriser une prise en charge scolaire adaptée aux besoins des élèves intellectuellement précoces.

**Un quatrième objectif :** aider les enseignants à établir des relations bienveillantes et constructives avec les parents des élèves intellectuellement précoces.

L'ANPEIP Côte d'Azur  
vous accueille

### ANPEIP Côte d'Azur

252, chemin Spagnon

06600 ANTIBES

☎06 62 03 41 07 (le matin)

e-mail: [cote-azur.accueil@anpeip.org](mailto:cote-azur.accueil@anpeip.org)

Accueil professionnels : [fede@anpeip.org](mailto:fede@anpeip.org)



## Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces



ANPEIP Côte D'Azur

Agrément Education Nationale Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public du 21-11- 2005

Site web: <http://www.anpeip.org>

# Qu'est-ce qu'un enfant intellectuellement précoce ?

## «En avance»...

C'est un enfant dont le développement intellectuel est en avance par rapport au développement normal d'un enfant de son âge, et qui présente certaines particularités dans son processus de compréhension et d'apprentissage. Son approche essentiellement globale des problèmes ou des situations, son accès rapide (parfois trop) aux généralisations, la divergence de sa pensée sont à la fois un atout et une source de difficultés.

## ... mais surtout «différents» !

Apparemment sûr de lui, avec un aplomb déconcertant, d'une logique implacable, l'enfant intellectuellement précoce peut aussi se montrer timide, distrait, solitaire. Hypersensible, il est généralement de nature anxieuse.

Curieux insatiable, il se réfugie souvent dans ses livres et s'éloigne ainsi d'un monde qui ne lui ressemble pas... mais il peut aussi se fondre dans la masse, dissimuler sa souffrance intérieure. Ce sont quelques uns des nombreux paradoxes qui les caractérisent. L'opinion publique les étiquette injustement de « petits génies ». En réalité, ils sont différents.

*«Une précocité non identifiée conduit le plus souvent l'enfant à être incompris de sa famille, de ses enseignants et des autres enfants. Sans information ni formation il est difficile pour parents et enseignants de repérer les particularités de ces enfants en souffrance».*

## IMPORTANT

Le développement et la personnalité d'un enfant intellectuellement précoce ne peuvent se résumer au chiffre de son QI.

Seul un bilan complet effectué par un professionnel compétent et formé à la question peut confirmer ou non une précocité intellectuelle.

Ce bilan lui permet d'avoir une vision globale du développement de l'enfant, de ses capacités et de ses difficultés.

Le compte-rendu écrit et les conseils qu'il remet aux parents sont des outils essentiels pour mieux accompagner l'enfant intellectuellement précoce, tant dans son cadre familial qu'à l'école, en identifiant précisément ses « besoins éducatifs particuliers ».

*Plus tôt l'enfant sera repéré plus grandes seront ses chances de s'épanouir.*

## Quelques chiffres

750 000

C'est l'estimation du nombre d'élèves précoces scolarisés (sur 15 millions en 2005, soit 5%).

1 à 2

Il y a 1 à 2 enfants intellectuellement précoces par classe, mais très peu sont identifiés.

1 sur 3

Un surdoué sur trois est en échec scolaire dans le secondaire

*L'ANPEIP est une Fédération nationale qui regroupe 24 Associations régionales et 6 délégations dans toutes les régions de France. Aujourd'hui, plus de 200 bénévoles sont mobilisés au quotidien pour la reconnaissance et la prise en compte de la précocité intellectuelle.*

## L'ANPEIP... un engagement de près de 40 ans

Créée à Nice en 1971 par le psychologue Jean-Charles Terrassier et quelques parents, l'ANPEIP, association Loi 1901, pose pour la première fois la question des enfants intellectuellement précoces en France.

Le retentissement médiatique du premier « Congrès National pour les Enfants Surdoués », en 1978, permet de mettre en évidence la particularité de ces enfants et les problèmes que certains peuvent rencontrer au cours de leur scolarité.

Depuis 40 ans, l'ANPEIP n'a cessé d'œuvrer auprès de l'Education Nationale afin d'obtenir la reconnaissance du problème des enfants intellectuellement précoces et une prise en charge de leur diversité au sein de l'école.

Pendant longtemps, l'ANPEIP a par ailleurs été la seule source d'information et d'aide pour les familles, face aux questionnements des parents et des professionnels.

Les Bulletins Officiels de l'Education Nationale du 27.10.07 et du 3.12.09 tiennent compte des attentes que nous formulons depuis de nombreuses années.

L'ANPEIP s'engage à veiller à la bonne application des directives qui y sont énoncées.